

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISONS DE MATERIAUX ET BETON  
229, TRAVERSE DES GIPIERES  
NF CONSTRUCTIONS – VERDI MATERIAUX  
PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU le permis de construire N°083 009 04 T0109M1 délivré par la commune de Bandol en date du 03/04/2013 à Mme DELAUNAY,  
VU l'arrêté n° 17 du 14 Janvier 2019 relatif aux livraisons précitées en en-tête,  
VU la demande de prorogation du 14 Mai 2019 de M. Thierry GONARD – Architecte DPLG (courriel : [thierry.gonard@gmail.com](mailto:thierry.gonard@gmail.com)) pour les entreprises :  
-NF CONSTRUCTION représentée par M. ZIED Nouira – sise : 180, rue de la Galipette – 83390 CUERS (courriel : [nf-construction@live.fr](mailto:nf-construction@live.fr)),  
-VERDI MATERIAUX sise : Quartier les Croyx – 83136 NEOULES (courriel : [denis.verdimateriaux@gmail.com](mailto:denis.verdimateriaux@gmail.com)),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées ci-dessus.

**– A R R E T O N S –**

**ARTICLE 1° :** LES MESURES DE NOTRE ARRETE N°17 DU 14 JANVIER 2019 relatif aux livraisons de matériaux et béton – 229, Traverse des Gipières, SONT PROROGES JUSQU'AU :

**VENDREDI 28 JUIN 2019**

**ARTICLE 2° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 17 MAI 2019



Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.  
*Pour le Maire*  
Valérie BOURON  
8ème Adjointe  
Déléguée à la Sécurité

Réf. : AP/NM.